

Bureau syndical du
13 mars 2020

DELIBERATION N° 2020-03-027

Demande de subvention modificative pour les études et
Maitrise d'Œuvre de la recyclerie de l'Alta-Rocca à Lévie

Nombre de membres 25			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du neuf mars deux mille vingt, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le neuf mars deux mille vingt, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales L'an deux mille vingt, le treize mars à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur TATTI François, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
21	8	8	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre et MATTEI Jean-François

Présente:

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.

Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, ARMANET Guy, POLI Xavier, LACOMBE Xavier, BERNARDI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 03/04/2020
et de la publication de l'acte le: 03/04/2020



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200313-2020-03-027-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2020
 Date de réception préfecture : 03/04/2020

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre du Plan d'actions 2016-2020, les travaux de construction d'une recyclerie dans la partie montagne de l'Alta Rocca (à Levie) ont été validés afin de répondre aux besoins d'équipement sur ce territoire. Il s'agit d'une recyclerie qui permettra la mise en place de toutes les filières de valorisation sur le territoire.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée en 2017. Cette phase d'études a fait l'objet d'une demande de subvention par délibération N° 2017-09-059 sur la base d'un projet estimé à 860.000 € HT.

Les études de maîtrise d'œuvre (MOE) ont permis de définir, de faire évoluer techniquement et économiquement le projet afin de répondre globalement aux besoins de valorisation notamment la prise en compte de rupture de charge pour le tri lié à l'extension des consignes de tri intervenue postérieurement au lancement du marché de maîtrise d'œuvre et de la définition du programme initial. Aussi, le coût du projet a été revu nécessitant une modification de la demande d'aide initiale pour la partie étude. Les travaux de construction feront l'objet d'une demande de financement spécifique.

Le cofinancement obtenu auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse pour les études, la maîtrise d'œuvre et l'OPC de l'opération doit alors être réévalué au montant de l'assiette éligible des études, 112 456,67 € HT, soit 102 319,00 € HT pour les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et OPC, auxquels s'ajoutent 10 137,67 € HT d'études complémentaires.

Le cofinancement envisagé est donc de 60 % sur la base de 112 456,67 € HT soit 67 174,00 € HT, ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce nouveau plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter un avenant à la demande de subvention initiale au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC,

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2017-09-059 du 12 septembre 2017 relative à la demande subvention initiale pour les études et la maîtrise d'œuvre de la recyclerie de l'Alta-Rocca à Lévie

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre 2018-022 notifié le 8 juin 2018

Considérant les axes stratégiques d'intervention validés par le Comité Syndical

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200313-2020-03-027-DE
Date de télétransmission : 03/04/2020
Date de réception préfecture : 03/04/2020

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement amendé pour les études et la maîtrise d'œuvre de la recyclerie de l'Alta-Rocca à Lèvie
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter un avenant à la demande de subvention initiale au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200313-2020-03-027-DE
Date de télétransmission : 03/04/20
Date de réception préfecture : 03/04/2020